

COMMUNIQUE DU 27 NOVEMBRE 2009

LA REQUISITION DISCRIMINATOIRE DES MEDECINS A ORIENTATION SPECIFIQUE THERAPEUTIQUE (MOST)

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE s'interroge sur les raisons de l'annonce de la réquisition « privilégiée » des MOST pour la vaccination contre la grippe A H1N1v.

Elle en serait satisfaite si les pouvoirs publics considéraient que les MOST sont des médecins de premier recours dévoués à la santé de la population française et pouvant dispenser une information critique et indépendante.

Elle en serait offusquée si ces mêmes pouvoirs publics pensaient pouvoir ainsi disposer d'une partie du corps médical qu'ils estimeraient inoccupée et/ou inefficace.

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE rappelle que, de toute façon, l'entretien préalable obligatoire avec un candidat à la vaccination doit permettre de mesurer le rapport bénéfices/risques de celle-ci et que nous nous devons de l'informer sincèrement sans tenir compte de quelque influence extérieure.

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE demande à tous les MOST de la contacter en cas de réquisition non volontaire, de continuer à exercer en leur âme et conscience l'art médical tel qu'il leur a été appris en y intégrant les données récentes de la science.

La Branche MOST de l'UNION COLLEGIALE, rappelant que 67 % des français font confiance aux soins des MOST, tient à souligner à cette occasion son attachement indéfectible à la liberté de choix thérapeutique pour le médecin comme pour le patient, en accord avec l'évolution de la société vers un citoyen responsable.

Dr Meyer SABBAH BRANCHE MOST DE L'UNION COLLEGIALE 06 12 55 29 63